

SOSLH 258/1

602h

(19h1)

Remboursement du transport des membres des Commissions italiennes de contrôle

Remboursement du transport des membres des
Commissions italiennes de contrôle

Lettre du M.T.P. au M. des F. 13. 5.41 *mgm*
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F. 19. 6.41

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des Transports

Service d'Armistice
SA.386

Paris, le 19 juin 1941.

~~copy file~~

Remboursement du transport des
membres des Commissions italien-
nes de contrôle.

LE SECRETAIRE D'ETAT

À Monsieur le PRÉSIDENT du
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ
NATIONALE DES CHEMINS DE FER.

Par lettre du 13 mai 1941, la Direction des Services de
l'Armistice faisait connaître à M. le Ministre Secrétaire d'Etat
à l'Economie Nationale et aux Finances :

1° - que la Délégation française auprès de la Commission
Italienne d'Armistice se déclarait incomptente pour présenter
à la C.I.A. le relevé des bons de Chemin de fer délivrés aux
membres des Commission italiennes de contrôle;

2° - que les modalités de fonctionnement du compte précité
devaient être fixées par les Finances en accord avec la S.N.C.F.

Afin de satisfaire au désir exprimé par la Délégation
française, je vous communique le relevé du nombre et du montant
des bons délivrés jusqu'au 18 mars 1941, date à laquelle ce
système a pratiquement cessé d'être en vigueur.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire procéder à la
vérification et à l'étude de ce dossier dans le plus court délai
possible.

Pour le Ministre et par autorisation,

Le Directeur du Cabinet

signé : MORONI.